années fait le sujet du tableau 10 du présent chapitre. On y voit que la moyenne de 1930 est de \$1,427,569,716. De plus, une forte proportion des épargnes courantes des Canadiens est absorbée par l'assurance-vie dont les primes payées en 1929 donnent \$210,728,479. Comparativement aux énormes sommes placées en dépôts à terme dans les banques chartrées et à l'assurance en vigueur, les dépôts dans les caisses d'épargne spéciales sont faibles mais n'en ont pas moins leur signification.

Il y a actuellement au Canada trois types distincts de caisses d'épargne, en outre des divisions d'épargne des banques chartrées et des compagnies de prêts et de fiducie. D'abord, il y a la Caisse d'Epargne des Postes dont les dépôts sont une charge directe du gouvernement fédéral. En deuxième lieu, il y a les Caisses d'épargne des gouvernements provinciaux de l'Ontario, du Manitoba et de l'Alberta, où les déposants deviennent des créanciers directs de la province. En troisième lieu, il y a en Québec deux importantes banques d'épargne: la Banque d'Epargne de la Cité et du District de Montréal, et la Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec, établies en vertu de statuts fédéraux et faisant des rapports mensuels au ministère des Finances.

Caisses d'épargne du gouvernement fédéral.—Avant 1929, il y avait deux catégories distinctes de caisses d'épargne du gouvernement fédéral du Canada, celle du ministère des Postes et celle du ministère des Finances. La première fut établie en vertu de la loi des Postes de 1867 (31 Vict., c. 10) dans le but "d'encourager la petite épargne et de donner à chaque déposant la garantie de l'Etat pour le remboursement de son dépôt, en capital et intérêt." Des succursales de la Caisse d'épargne du ministère des Finances ont été ouvertes dans toutes les principales villes canadiennes sous la direction d'un Assistant-Receveur Général, et en d'autres endroits dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick sous la direction de gérants nommés par le gouverneur en conseil. En 1929 la Caisse d'Epargne du ministère des Finances a été fusionnée avec celle du ministère des Postes. Des statistiques historiques des deux systèmes paraissent au tableau 27 et des chiffres plus détaillés couvrant les derniers six ans paraissent au tableau 28.

27.—Dépôts dans les caisses d'épargne de l'Etat<sup>1</sup>, 30 juin 1868-1906, et le 31 mars 1907-1930.

Nota.—Pour les années intermédiaires, voir l'Annuaire de 1926, p. 847.

Année.	Caisses postales.	Caisse d'épargne du ministère des Finances.	Année.	Caisses postales.	Caisse d'épargne du ministère des Finances.
	\$	\$		\$	8
868	204.589	1.483.219	1914	41.591.286	13,976,162
870	1,588,849	1,822,570	1915	39,995,406	14,006,158
875	2,926,090	4,245,091	1916	40,008,418	13,519,855
880	3,945,669	7,107,287	1917	42,582,479	13,633,610
885	15,090,540	17,888,536	1918	41,283,479	12,177,283
890	21,990,653	19,021,812	1919	41,654,960	11,402,098
895	26,805,542	17,644,956	1920	31,605,594	10,729,218
900	37,507,456	15,642,267	1921	29,010,619	10, 150, 189
905	45,368,321	16,649,136	1922	24,837,181	9,829,65
906	45,736,488	16, 174, 134	1923	22,357,268	9,433,839
907	47,453,228	15,088,584	1924	25, 156, 449	9,055,09
908	47,564,284	15,016,871	1925	24,662,060	8,949,07
909	45, 190, 484	14,748,436	1926	24,035,669	8,794,870
910	43,586,357	14,677,872	1927	23,402,337	8,519,700
911	43,330,579	14,673,752	1928	23,463,210	7,640,566
912	43,563,764	14,655,564	1929	28,375,770	2
913	42,728,942	14.411.541	1930	26,086,036	2

<sup>1</sup> Ne comprend pas les caisses d'épargne des gouvernements provinciaux.

<sup>2</sup> Compris dans les caisses postales.